

3. *Processus d'élaboration et de mise en œuvre*

3.

Processus d'élaboration

A la différence des plans directeurs communaux par exemple, la réalisation des plans climat au niveau genevois n'a pour l'heure pas de méthodologie spécifiquement exigée. Le processus d'élaboration établi initialement par le service du Développement durable de la Ville de Versoix a donc évolué au fur et à mesure de l'avancement du travail d'élaboration, notamment sur la base des orientations recueillies auprès des acteurs impliqués dans son processus.

Les étapes de construction du PCCom sont décrites ci-après.

Diagnostic

Bilan carbone de la Commune

Chacune des Communes genevoises a reçu son bilan carbone de la part du Canton. Celui-ci permet à la Commune de disposer d'ordres de grandeur concernant les sources d'émissions de gaz à effet de serre de son territoire (émissions directes et indirectes, voir chapitre 2, Objectif). Ce bilan carbone est composé tant de données recueillies localement (consommations énergétiques) que de données extrapolées selon les sources cantonales (mobilité) ou de la Confédération (consommation des biens et alimentation). Les résultats du bilan carbone de Versoix sont présentés au chapitre 4.

Etat des lieux des actions des services communaux

La mise en œuvre du PCCom étant portée par les services communaux, un état des lieux détaillé de leurs projets pouvant être mis en lien avec les enjeux climatiques a également été établi pour compléter le diagnostic. Cet état des lieux a permis de constater

qu'un nombre conséquent de projets allant dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'une adaptation du territoire aux changements climatiques sont déjà mis en place, parfois depuis plusieurs années. La Ville de Versoix n'a donc pas attendu que le PCCom soit formalisé pour orienter ses actions sur les questions climatiques.

Elaboration

Le PCCom touchant un nombre important de thématiques, une construction transversale de celui-ci était primordiale. Profitant de la transversalité déjà bien établie au sein de l'administration communale, l'ensemble du contenu du PCCom a été construit avec les différents services dont le champ de compétences pouvait être mis en lien avec les objectifs climatiques (soit 11/14 services). Chacune des étapes clés travaillées avec les services a été présentée au Conseil administratif et au Secrétariat général pour qu'ils puissent y apporter leurs remarques. Dans un second temps, le Conseil administratif en a validé le contenu.

Par ailleurs, l'avancement du travail a été présenté aux moments opportuns à la Commission Développement durable et une présentation intermédiaire a été faite à l'ensemble des commissions du Conseil municipal.

Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre du PCCom s'effectue à travers les projets existants et à venir des services communaux. Cette démarche prend donc appui sur les projets déjà initiés en faveur du climat, tout en s'efforçant d'orienter et de coordonner les projets à venir, au sein d'une vision d'ensemble cohérente avec les objectifs climatiques.

Portée par l'ensemble des services de la Commune et coordonnée par le service du Développement durable, la mise en œuvre de ces multiples projets va nécessiter la mobilisation – ou la redirection – de différents types de ressources. Par-delà le temps de travail et les besoins financiers nécessaires au déploiement des projets, les enjeux se situent en grande partie dans l'organisation interne et l'évolution progressive des compétences requises pour, à terme, intégrer de manière systématique les enjeux climat dans la planification et le suivi des projets.

Le suivi du PCCom implique quant-à-lui un travail à deux niveaux :

- le suivi de la mise en œuvre des actions menées par les services communaux en lien avec celui-ci, qui pourra se faire annuellement ;
- le suivi du bilan carbone (évolution des émissions « directes » et « indirectes » de gaz à effet de serre du territoire), selon la mise à jour des données provenant notamment du Canton ou de la Confédération.